

## **Gravure, Peinture, Dessin**

1- INSCRIVEZ-VOUS			
Nom			
TélE-mail	Inscrit à		
Adresse	Variation 2		
Code postalVille	Demandez		
Code postal	votre carte		
Comment avez-vous connu notre établissement ? :	voire carie		

## Ecole d'Art

# Formations artistiques à Maisons-Laffitte

6 bis avenue de Saint-Germain 78600 Maisons-Laffitte maisons-laffitte@terre-et-feu.com Tél. 01 39 12 58 50 www.terre-et-feu.com

### Cours et Stages Formation diplômante Prépa concours

Déclaration d'activité n° 1178 8158978 enregistrée à la préfecture d'Ile de France. Ne vaut pas agrément de l'État

### 2-CHOISISSEZ VOTRE FORMATION (entourez le cours souhaité)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Dessin-Peinture Modèle Vivant (2x/3) et Morphologie* 10h-13h	Dessin-Peinture Contemporains 10h-13h	Dessin Fondamentaux 9h30-12h30	Dessinez vos projets!	<b>Gravure</b> 9h30 -15h (1sem/2)	Dessin - Illustration-BD 9h30-12h30
Dessin-Peinture Croquis : aquarelle et gouache 14h-17h	Peinture-Dessin 14h-17h	BD-manga 14h-16h BD-manga 16h-18h	9h30-16h30 Intensif 72h sur 5 semaines	Dessin Intensif 9h30-16h30	Dessin - Illustration-BD 14h-17h
Dessin- Fondamentaux 19h15-21h15		Prépa- Dessin renforcé et Expression 18h15-20h45	<b>Peinture-Dessin</b> 19h-22h	Illustration Numérique Digital painting 19h30-22h30	

### 3- TARIF POUR FINANCEMENT A TITRE INDIVIDUEL(1)

#### Tarif Formation 105 heures (35 séances\*) Session trimestrielle Matériel compris 2 formules au choix par CB: (12 séances) 3 mensualités de 465€ 10 mensualités de 153€ **515**€ (13.61€/h) Séances de 2h30 ou 3h (13,29€/h) (14,61€/h) ou 5h/2 semaines Modèle vivant 1/4: + 3 chèques de 35€ + 1 chèque de 35€ Tarif Formation 60 heures (30 séances): 2 formules au choix par CB: Matériel compris 3 mensualités de 365€ 10 mensualités de 120 € Séances de 2h (20,08€/h) (18,25 €/h)

### •Modèle vivant et Morphologie sur 30 séances et non 35

(1) Pour financements par un tiers (CPF, OPCO, Entreprise, ...): 24€/h

### 4- RÈGLEMENTS

Paiements CB N° CHEQUE(S) banque	Dates d'encaissement	N° de transaction CB ou N° de chèque
Frais d'Inscription 40€		
TOTAL :		ge sécurisée Banque Populaire

Chèques à l'ordre de Terre & Feu Maisons-Laffitte

### CONTRAT DE FORMATION **PROFESSIONNELLE**

(ARTICLES L.6353-3 A L.6353-7 DU CODE DU TRAVAIL)

Entre les soussignés :

- 1) La société TERRE ET FEU /Jaune-Rouge-Bleu dont le siège social est situé au 6 bis avenue de Saint-Germain 78600 Maisons-Laffitte, représentée par Madame Nadia Dloussky ayant reçu confirmation de déclaration d'activité sous le N°11 78 81589 78 auprès de la Préfecture d'Ile-de-France.
- 2 ) M. Mme. .....
- le co-contractant, est conclu un contrat de formation professionnelle à titre individuel.

#### Projet professionnel: Le co-contractant souhaite se former dans un objectif de :

- ☐ Insertion ou réinsertion professionnelle
- ☐ Entretenir des compétences
- ☐ Acquérir des compétences pour une nouvelle qualification professionnelle
- ☐ Développement économique et culturel, sécurisation du parcours professionnel et promotion sociale.
- ☐ Conversion ou mobilité professionnelle
- Le co-contractant déclare qu'il se forme dans le cadre du projet
- professionnel suivant:....

### Article 1: Obiet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

### Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la 6ème catégorie prévue à l'article L.6313-1 de la 6ème partie du code du travail, à savoir des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Elle a pour objectif de permettre au stagiaire :

- Pour les cours de Peinture-Dessin : l'étude des différentes techniques de dessin et de couleurs, lavis, aquarelle, acryliques, etc.
- · Pour les cours d'Illustration, BD-Manga, numérique : l'étude des différentes techniques de dessin, d'illustration, de mise en page et de techniques narratives (scenarios, lettrage, BD...) principalement sur papier ou sur ordinateur pour les cours de création numérique.

- Pour les cours de Céramique : l'étude des différentes techniques de façonnage d'une pièce en argile et de sa mise en couleur avec des engobes, émaux, oxydes....
- •Pour les cours de Sculpture : l'étude des différentes techniques de la création en volume, notamment par le modelage de l'argile.
- . Pour les Ateliers Professionnalisation : l'enrichissement de sa pratique artistique par l'apport de nouvelles techniques et d'un suivi personnalisé de ses travaux.

Le programme détaillé de l'action est explicité en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissance préalable nécessaire à cette

formation: Pratique ou exposition préalable à l'une des disciplines. Bon niveau de culture générale. Capacité à travailler en autonomie sous le guidage technique d'un formateur.

### Article 4 : Organisation de l'action de Formation L'action de formation aura lieu Du 13 septembre 2023 au 22 juin 2024

ou aux dates indiquées ci-dessous: Du : .......Au : ..... à raison d'une séance hebdomadaire dans des locaux situés au 6 bis

avenue de Saint-Germain 78600 Maisons-Laffitte 

- Elle est organisée pour un effectif maximum de 12 stagiaires. · La formation est dispensée par des professeurs diplômés en arts
- plastiques (Beaux Arts, Ecole du Louvre, Ecoles d'arts appliqués, ...) et/ou ayant une expérience pratique et pédagogique importante. Le matériel de base est mis à disposition des élèves (papier, pinceaux,
- couleurs, fusains, chevalets, terre, cuisson des pièces, etc... • Le matériel software et hardware n'est pas fourni pour les cours de
- création numérique. Article 5 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

la formation une appréciation est réalisée par les stagiaires.

Le stagiaire fait l'objet d'un suivi individuel dans le cadre de la formation. Il lui est indiqué au fur et à mesure de ses réalisations les acquis qu'il a su mettre en œuvre et les points de perfectionnement qu'il doit travailler.

Une évaluation des acquis est réalisée en fin de formation. A l'issue de

### Article 6 : Sanction de formation

En application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

### Article 7 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune Pour l'organisme de Formation, Dloussky Nadia somme ne peut être exigée du stagiaire

Article 8 : Dispositions financières	
• Le prix de l'action de formation est fixé à	€
Le règlement de la somme incombant au stagiaire se fera pa	ar chèques ou par

· Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de ..............€. (Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire). Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du

titre de dédommagement. Ce montant ne doit pas être confondu avec les

sommes dues au titre de la formation professionnelle et ne peut en aucun cas

déroulement de l'action de formation, selon le montant et le calendrier présenté

Article 9 : Dédit

au recto.

En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution du présent contrat dans un délai inférieur à 14 jours avant la date de début du stage, et hors période de rétractation, le stagiaire s'engage à verser à Terre et Feu le montant total dû, à

### être pris en charge par une OCPO/

Article 10: Interruption du stage En cas de cessation anticipée de la formation ou l'abandon du stage par le

stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Le stagiaire s'engage à verser à Terre et Feu le montant dû, à

suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Article 11 : Cas de différend

titre de dédommagement. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de Versailles sera seul compétent pour régler le litige. Article 12 : Droit à l'image

Le stagiaire autorise Terre et Feu à fixer son image, individuellement ou en groupe, sur tout support : photographie, vidéo, numérique, dessin, etc.

et reproduire, utiliser, diffuser et/ou publier son image par tout moyen de communication: brochures, Internet, audiovisuel, presse, exposition etc.

Cette autorisation est donnée pour toute utilisation en lien avec l'activité de Terre et Feu, à des fins publicitaires, promotionnelles, commerciales, d'enseignement,

porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du stagiaire. En cas de refus, merci de cocher cette case

☐ Le stagiaire reconnait avoir reçu le règlement intérieur de l'établissement. et le programme détaillé de l'action de formation.

Fait, en double exemplaire, à ...... Le ......

Pour le stagiaire Nom ......Prénom ..... Signature

artistiques et/ou culturelles, à titre gratuit et non exclusif et sans limite dans le

nommément le stagiaire ainsi que toute exploitation de l'image susceptible de

■ Non

temps ou dans l'espace. Terre et Feu s'interdit expressément d'identifier

WWW.terre-et-feu.com 78600 Maisons-Laffitte - 6 bis avenue de Saint-Germain Tél. 01 39 12 58 50 E-mail : maisons-laffitte@terre-et-feu.com